



# Procès-Verbal de la Réunion du Bureau du 15 Janvier 2026

Présents	CHARONNAT Laurence, DEVISE Bruno, GATEFAIT Thierry, GIRARD Elodie, LAMBOUR Sophie, PARFAIT Véronique, SILACTCHOM Joseph, SIMON Pascale.
Invités	LEROUX RONDINEAU Maxime
Excusés	ALLAIN Philippe, BREMENT Cédric, GUÉRESSE Alain

## ORDRE DU JOUR

*Le Comité Directeur se tenant à la suite de ce Bureau, l'ensemble des informations sera présenté dans le procès verbal - du Comité Directeur.*

*Ce procès-verbal retracera les débats ainsi que les résultats des votes du Bureau relatifs aux points suivants :*

- *Organisation du Bar Fête du Mini 2025/2026 ;*
- *Aide concernant l'organisation sur notre Territoire des 1/16e et 1/8e de finales de la Coupe de France U18 Féminine;*
- *Révision de la Politique de Véhicules pour les Salariés ;*
- *Phases finales des championnats jeunes et seniors ;*
- *Bénévoles de la CDO ;*
- *Demande d'utilisation d'un salarié du Comité pour le Championnat de France et le Championnat d'Europe 3x3 Universitaire.*



Suite à des problématiques de circulation routière, l'arrivée des Élus s'étant effectuée progressivement au cours de la réunion, il est à noter que le nombre de votants a varié en fonction de l'avancée de celle-ci, le quorum ayant toutefois toujours été respecté.

Du fait de l'indisponibilité d'Alain GUÉRESSE, Laurence CHARONNAT, 1ere Vice-Présidente, préside la réunion.

#### 1- Gestion du bar durant la fête du mini Basket

Sophie LAMBOUR informe le Bureau de la demande du Club partenaire cette année de la Fête du Mini, le Basket Club Rezé (BCR), qui souhaiterait éventuellement assurer également la gestion du bar en plus de la restauration. La proposition formulée par le BCR représenté par son Président M Bertrand VIGOUROUX, consiste à prendre en charge intégralement la gestion du bar de la « fête du Mini », en échange de 50% des bénéfices.

- Contenu de la proposition et conditions :
  - BCR assume les achats, la vente, la responsabilité et la logistique (tente, bar, frigos, camion), y compris les « frigos ».
  - Convention formelle incluant un inventaire des marchandises au début et à la fin.
  - Reversement au comité de 50% des bénéfices.
  - Rappel conventionnel : en cas d'annulation, aucune indemnité ne sera versée (article 5).

Sophie LAMBOUR sollicite l'avis du Bureau afin qu'il se prononce sur cette éventualité.

Elle souligne qu'historiquement le Comité souhaitait garder cette gestion et expose les avantages et les inconvénients de cette formule.

- Avantages identifiés :
  - Suppression des contraintes d'achats, de gestion de caisse, de montage, de démontage et de recherche de bénévoles.
  - Suppression des stocks résiduels et des locations (ex. : camions, frigos).
  - Réduction des dépenses liées (ex. : éventuel retour du lecteur SumUp jugé non indispensable).
- Points d'attention et risques :
  - Il est nécessaire de préserver et de fidéliser l'équipe de bénévoles actuelle, fortement mobilisée tout au long du week-end pour le montage et le démontage des panneaux et des terrains, et pour laquelle la gestion du bar constitue également un lieu de convivialité et d'échanges.
  - Une attention particulière devra être portée à la rédaction d'un libellé précis de la convention. Il conviendra également d'établir un inventaire des marchandises avant et après la Fête du Mini, en présence d'un membre du Comité, afin de prévenir toute réclamation éventuelle relative aux bénéfices réalisés.



Laurence CHARONNAT demande au Bureau de se prononcer sur la possibilité de confier la gestion du bar de la Fête du Mini au club du BCR.

Elle précise que cette délégation n'engagerait le Comité que pour l'édition 2025/2026 de la Fête du Mini et aurait valeur de test, en vue d'un éventuel renouvellement de l'expérience.

#### VOTE DU BUREAU

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Bureau valide l'option de confier la gestion du bar de la Fête du Mini pour l'édition 2025/2026 au Basket Club Rezé.

#### 2- Aide concernant l'organisation sur notre Territoire des 1/16e et 1/8e de finales de la Coupe de France U18 Féminine

Laurence CHARONNAT fait part au Bureau d'une demande de soutien concernant l'organisation des 1/16eme et 1/8eme de finales de la Coupe de France féminine dont l'organisation a été confiée par la FFBB au Basket Club de Rezé après désistement d'un autre Club du département.

Joseph SILACTCHOM précise que ce type de demande n'est pas prévu au budget du Comité et qu'il est difficile de soutenir l'ensemble des organisations susceptibles d'être mises en place sur le département. Toutefois, dans la mesure où cette action s'inscrit dans les engagements en faveur de la féminisation pris auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique dans le cadre du Pacte de coopération avec cette structure, le Bureau décide d'accorder au Club organisateur une aide forfaitaire de 300 € et d'assurer la promotion de cet événement sur les réseaux sociaux du Comité.

Cette décision est soumise au vote.

#### VOTE DU BUREAU

**Pour : 5**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

Le Bureau approuve la décision d'octroyer au Club organisateur une aide forfaitaire de 300 € et d'assurer la promotion de cet événement sur les réseaux sociaux du Comité.

#### 3- Révision de la Politique de Véhicules pour les Salariés

Maxime LEROUX RONDINEAU expose au Bureau le résultat de l'étude effectuée sur 4 mois (de septembre 2025 à décembre 2025) concernant la politique véhicules du Comité.





A la suite de la vente de la DS4 (fin d'amortissement au 15 décembre) et de quatre mois d'observation, il présente une analyse comparative des coûts afin de déterminer la meilleure politique de mobilité des salariés.

**Sur la période Septembre 2025 – Décembre 2025 :**

Coût des locations de véhicule :

	Km effectués	Coût Location	Coût Carburant
Du 20 au 24 Octobre 2025	222	214.79€	21.76€
Du 22 au 24 décembre 2025	64	107.39€	8.55€
<b>TOTAL</b>		<b>352.49 euros</b>	

*Il convient de regarder le coût engendré pour la même opération suivant 3 options différentes*

**Option 1 : Si nous avons conservé la DS 4, coût :**

Amortissement	900 euros (fin amortissement 15/12/2025)
Assurance	266,67 euros
Entretien	60 €
Coût Carburant	30.31 euros (sur la base du carburant pour les 2 locations)
<b>Coût total</b>	<b>1256.98 euros</b>

**Option 2 : Avec un véhicule supplémentaire (acquisition sur la base de 15 500€, idem DS)**

Amortissement	1000 euros
Assurance	233,33 euros
Entretien	60 €
Coût Carburant	30.31 euros (sur la base du carburant pour les 2 locations)
<b>Coût total</b>	<b>1323,64 euros</b>

**Option 3 : Coût en souscrivant une assurance complémentaire :**

	Km effectués * 0.40€	Coût
Du 20 au 24 Octobre 2025	222	88.80€
Du 22 au 24 décembre 2025	64	25.60 €
Coût assurance sur 4 mois		125 €
<b>TOTAL</b>		<b>239.40 €</b>

**Sur la période septembre-décembre 2025 :**

Coût des locations de véhicule	Option 1	Option 2	Option 3
<b>352.49 euros</b>	<b>1256,98 euros</b>	<b>1323,64 euros</b>	<b>239,40 euros</b>





Au regard des résultats de l'étude, Maxime LEROUX RONDINEAU propose au Bureau d'adopter la solution n° 3, reposant sur les dispositions suivantes :

- La souscription d'une assurance couvrant les déplacements professionnels effectués par les Salariés avec leur véhicule personnel, pour les trajets de mission, sur une base annuelle de 6 000 km.
- La révision éventuelle du plafond kilométrique à l'issue de la deuxième année, en fonction des besoins constatés.
- La priorité d'utilisation des véhicules du Comité, le recours au véhicule personnel devant rester accessoire.
- Le maintien du planning des véhicules ainsi que l'autorisation d'usages personnels ponctuels, sous réserve de l'accord préalable de la Direction du Comité.

Il précise par ailleurs que le remboursement des frais kilométriques liés à l'utilisation de véhicules personnels sera effectué selon le barème fiscal en vigueur, afin de garantir l'égalité de traitement entre bénévoles et salariés.

Joseph SILACTCHOM souligne toutefois deux points de vigilance, d'ordre administratif et assurantiel :

- La nécessité de disposer, pour chaque salarié concerné, d'une copie de la carte grise du véhicule personnel utilisé, condition préalable au remboursement selon le barème fiscal.
- L'impact potentiel sur le bonus-malus de la flotte de véhicules du Comité en cas d'accident survenu lors d'une mission effectuée avec un véhicule personnel.

#### VOTE DU BUREAU

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Bureau adopte la solution Option 3 : « Souscription d'une assurance complémentaire »

#### 4- Phases finales des championnats Seniors et Jeunes « Élite »

Bruno DEVISE demande au Bureau de se prononcer sur le déroulement des phases finales des championnats Seniors et Jeunes "Élite" - Saison 2025-2026.

\*Document joint en annexe (**annexe 1** DÉROULEMENT DES PHASES FINALES JEUNES « ÉLITE » – 2025/2026, **annexe 2** DÉROULEMENT DES PHASES FINALES SENIORS – 2025/2026).

#### VOTE DU BUREAU

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



Comité Départemental de Loire Atlantique de Basketball  
5 rue Christophe Colomb - 44980 Sainte-Luce sur Loire  
02 51 85 06 00 - contact@loireatlantiquebasketball.org





**Le Bureau valide le document « Déroulement des phases finales des championnats Séniors et Jeunes "Élite" - Saison 2025-2026 ».**

#### 5- Bénévoles de la CDO

Bruno DEVISE demande au Bureau de valider 5 nouveaux Bénévoles soumis par la Commission Des Officiels.

- Benoit RENAUD : responsable Pôle Tutorat (déjà validé observateur)
- Erwan HELLEU : observateur (arbitre région)
- Véronique BLUMEL : observatrice (ancienne arbitre départementale)
- Marc MOREL : observateur (arbitre région)
- Jérémy LE BOHEC : observateur (arbitre région)

#### **VOTE DU BUREAU**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Bureau valide les 5 nouveaux Bénévoles de la Commission des Officiels.

#### 6- Demande d'utilisation d'un salarié du Comité pour le Championnat de France et le Championnat d'Europe 3x3 Universitaire

Maxime LEROUX RONDINEAU indique que la Section Sportive Universitaire (SSU) sollicite le Comité pour financer la participation de Nicolas TAMIC (Conseiller Technique Salarié du Comité) à l'encadrement de l'équipe universitaire aux Championnats de France 3x3 à Marseille, et évoque aussi le Championnat d'Europe universitaire en Italie.

- Paramètres :
  - Championnat de France 3x3 à Marseille, du 16 au 18 juin (3 jours, estimés à 30 heures de travail).
  - Frais demandés : environ 300 € (hébergement, restauration).
  - Championnat d'Europe universitaire en Italie : une semaine, coût annoncé de 1500 €.

A ces coûts nous nous devons d'ajouter le coût salarial du Conseiller Technique.

Joseph SILACTCHOM émet des réserves quant à la sollicitation directe d'un Salarié par un tiers pour un événement, sans passer par le Directeur du Comité. Il souligne le risque de créer un précédent ainsi que la possible multiplication de ce type de sollicitations à l'avenir. Il insiste également sur la nécessité de comparer cette situation avec les engagements du Comité auprès d'autres sélections, et met en avant le besoin d'harmoniser et de formaliser les règles encadrant la sollicitation des Salariés.

La demande de participation au championnat d'Europe est rejetée lors des débats pour des raisons organisationnelles et budgétaires.





Le Bureau se prononce sur la demande pour le championnat de France 3x3 à Marseille.

#### VOTE DU BUREAU

**Pour : 2**

**Contre : 1**

**Abstention : 5**

Le vote étant fortement partagé, Maxime LEROUX RONDINEAU indique qu'il fera le point avec le Salarié concerné afin de bien préciser les modalités liées à ce projet et leur compatibilité avec les règles du Comité.

*Information post – réunion : la participation ne sera pas possible cette année, en raison d'un planning trop chargé cette semaine-là.*

L'ensemble des points de la réunion ayant été abordé Laurence CHARONNAT clôt le Bureau.

**Le Président du Comité Départemental,**

**Alain GUÉRESSE**

**Le Secrétaire Général,**

**Bruno DEVISE**



Comité Départemental de Loire Atlantique de Basketball  
5 rue Christophe Colomb - 44980 Sainte-Luce sur Loire  
02 51 85 06 00 - [contact@loireatlantiquebasketball.org](mailto:contact@loireatlantiquebasketball.org)

